

## **Grippe aviaire (oiseau) : Feuillelet d'information 3**

### **Surveillance aux TNO**

Le GTNO appuie le sondage national sur le virus de la grippe de type A chez les oiseaux sauvages mené par le Centre canadien coopératif de la santé de la faune. Le Service canadien de la faune assure le leadership dans le programme de surveillance, lequel échantillonne toutes les voies de migration des oiseaux aquatiques migrateurs au Canada, incluant celle qui passent par les TNO. De plus, le GTNO soumet tous les oiseaux morts trouvés pour tests. Des souches du virus ont été trouvées dans près de 90 espèces d'oiseaux sauvages dans le monde. Des flambées sporadiques de grippe aviaire chez les oiseaux domestiques se sont produites à l'échelle mondiale.

Présentement, il n'y a eu aucun cas rapporté de grippe aviaire de type H5N1 chez les oiseaux sauvages des TNO.

Les agents de la faune de partout aux TNO devraient être avisés de tous les oiseaux morts aperçus pour qu'ils puissent les recueillir et les envoyer pour être testés, à l'aide des techniques appropriées.

La grippe aviaire est une maladie à déclaration obligatoire en vertu de la *Loi sur la santé des animaux*. Cela signifie que tous les cas suspects doivent être rapportés à l'Agence de santé publique du Canada.

On peut trouver de l'information supplémentaire sur la surveillance nationale au site suivant :

[http://wildlife1.usask.ca/ccwhc2003/current\\_news.php](http://wildlife1.usask.ca/ccwhc2003/current_news.php) (Centre canadien coopératif de la santé de la faune)

#### **Pour plus d'information :**

Communiquez avec le bureau du médecin-hygiéniste en chef, au (867) 920-8877.

Visitez les sites Web suivants :

[www.hlthss.gov.nt.ca](http://www.hlthss.gov.nt.ca) – Ministère de la Santé et des Services sociaux (Voir la section sur les programmes et les services)

[www.phac-aspc.gc.ca/influenza/avian\\_e.html](http://www.phac-aspc.gc.ca/influenza/avian_e.html) – Agence de santé publique du Canada